



Demande d'aide au sujet d'une facture abusive d'un plombier

Par **Mixhael**, le **08/01/2012** à **15:09**

Bonjour à tous,

Je m'appelle Michael, j'ai 22 ans habitant à Créteil. Et j'aimerais avoir votre avis sur cette situation.

En revenant d'une soirée familiale le 31/12, mes parents et moi avons trouvé beaucoup d'eau sur le sol en ouvrant la porte de l'appartement.

Nous avons appelé les pompiers qui nous disent que le problème n'était pas dans leur périmètre d'intervention.

Ensuite, nous avons appelé un plombier pour une intervention. Celui-ci nous a communiqué son prix de 1500€ au téléphone et sur le coup de panique, nous avons accepté de peur que l'eau allait dégrader les alentours de l'appartement.

Le plombier est arrivé à l'appartement, mon père lui a montré la fuite au niveau du compteur, il a ensuite changé le joint.

L'intervention a duré à peu près une demie-heure.

Mon père a réglé un chèque de 1500€ au plombier sinon il ne partait pas de la maison.

En partant, celui-ci n'a remis aucune facture et mon père n'a signé aucun papier.

Le plombier a juste envoyé un MMS et un mail qui fait office de facture.

En lisant la facture, nous nous sommes aperçus que le technicien n'avait fait aucune opération qu'il a décrite dans la facture, il a juste changé le joint avec l'aide de mon père qui lui aurait indiqué l'endroit d'où provenait la fuite. Il a garanti que son opération sera rembourser par mon assurance habitation mais ce n'est pas le cas.

Le lundi 02/01, mon beau frère a appelé la société pour tenter de faire baisser le prix, le gérant lui aurait baissé de 1500 à 1000€ à la condition de recevoir tout en espèce.

Quelles sont les actions à effectuer pour me sortir de cette situation ?

Je vous remercie de votre réponse car actuellement, nous sommes dans l'incapacité de régler un tel montant. Mon père étant artisan, nous n'avons pas de revenus faramineux.

Amicalement

Par **Claralea**, le **08/01/2012 à 16:18**

Bonjour,

Vous avez fait appel à un plombier en pleine nuit, la nuit du reveillon de la St Sylvestre, autant dire que vous avez eu un sacré coup de chance qu'il veuille bien se déplacer. De plus, il vous a annoncé la couleur, c'est 1500 euros pour l'intervention. Vous avez accepté car sur le moment, ça vous arrangeait bien de trouver le plombier qui allait vous sortir de la panade un tel soir et à une telle heure.

[citation]Mon père a réglé un chèque de 1500€ au plombier sinon il ne partait pas de la maison[/citation]

C'est là qu'il aurait fallu exiger une facture. Pas de facture, pas de chèque. Tout travaux de plus de 150 euros doit faire l'objet d'un devis. Et il doit vous faire signer un ordre de réparation.

Vous lui envoyez un courrier RAR en lui disant que vous exigez une facture avec détail de l'intervention. Que vous comprenez qu'une intervention un soir de reveillon est plus chère qu'un autre jour, mais que 1500 euros pour reboucher un trou, c'est abusif. Que sans une facture acceptable de sa part, vous vous tournerez vers le tribunal de proximité afin d'avoir gain de cause

Par **Mixhael**, le **08/01/2012 à 17:29**

Merci pour ta réponse Claralea, le plombier n'est donc pas en tord ? Certes j'ai accepté son devis téléphonique de 1500 euros car j'étais en panique avec tout l'eau qui s'échappait et il m'a bien indiqué que les travaux seront remboursés par mon assurance et mais ce n'est pas le cas.

Etant locataire j'ai appelé mon agence pour qu'il prenne en charge les travaux mais il n'accepte pas le montant pour les travaux effectués.

Puis j'ai bien reçu la facture par mail et il indique dessus une recherche de fuite avec appareil adapté (niveau 3) pour 948 euros alors que mon père lui a indiqué la fuite et il a juste utilisé sa pince pour changer un joint. Et une majoration de nuit pour 473 euros.

Est-ce une bonne idée que j'aille voir la directions départementales de la protection des populations ?

Par **Claralea**, le **08/01/2012 à 18:55**

Non, vous ne m'avez pas bien lu, bien sur que le plombier a serieusement abusé ! Et il aurait du vous faire un devis, sauf s'il y avait urgence mais au moins signer un ordre de travaux, ce qu'il n'a pas fait.

En plus, vous lui avez maché le travail, il n'avait plus qu'à remettre un joint et se servir d'un seul outil, c'est quasi du vol.

Envoyez lui un courrier RAR comme je vous disais plus haut, relatez la réalité des faits tels qu'ils sont, qu'il n'a pas fait tout ce qui est inscrit sur sa facture.

Faites aussi une photo des reparations, peut être que c'est évident qu'il n'y avait pas besoin de son fameux appareils à 948 euros pour deceler une fuite que meme un aveugle aurait trouvé

Par **Plombier01**, le **20/01/2013** à **01:54**

Bonjour je me permet de vous répondre étant moi-même artisan depuis 12 ans dans l'Ain. Il est évident qu'une intervention de nuit serait majorée, mais à ce point ...! Certes c'est une veille de jour férié, mais j'aurais compté pour ma part un déplacement (40€), une heure de main d'oeuvre commencée (52€) et une majoration (200€) qui à eux tous n'auraient pas excédé 300€ ! Il faut que tout le monde s'y retrouve mais là vous avez été vraiment abusés ! Cordialement.

Par **Mixhael**, le **20/01/2013** à **03:31**

Je reviens un an après l'intervention. Je ne vous ai pas remercié pour vos conseils donc je tenais à vous dire merci. Pour conclure, on a trouvé une solution amiable avec le plombier qui nous a facturé 500 euros au black.. Donc oui c'est bien un escroc, on a tenté une action envers le plombier en allant voir la dgcrf mais celle-ci donnant raison au plombier car nous avons donné notre accord au téléphone.